

**FINALISTE POUR LE
PRIX RÉALISATION 2005**

- SECTEUR RAYONNEMENT INTERNATIONAL -

**CENTRE DE RÉADAPTATION LISETTE-DUPRAS
ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE L'OUEST DE MONTRÉAL**

**LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL SUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
(résumé du projet)**

En 2004, les Centres de réadaptation Lisette-Dupras et de l'Ouest de Montréal ont pris l'initiative d'organiser une conférence panaméricaine sur la déficience intellectuelle. La conférence s'est tenue à Montréal, les 5 et 6 octobre, de concert avec le centre collaborateur OMS/OPS de Montréal pour la formation et la recherche en santé mentale. Elle a permis l'adoption de la Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle.

Cette conférence trilingue a réuni 65 participants de haut niveau, venus de 17 pays, principalement des Amériques, pour débattre de l'importance à accorder, à l'échelle mondiale, aux droits fondamentaux des personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle a réussi à créer un consensus entre des représentants d'organisations internationales, des membres de différents paliers de gouvernements nationaux, des leaders d'associations de parents et de personnes ayant une déficience intellectuelle et des spécialistes de la déficience intellectuelle, du handicap, du droit international et des droits humains.

La résultante, la Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle, pave la voie à une reconnaissance internationale des personnes avec une déficience intellectuelle comme des personnes à part entière jouissant des mêmes droits fondamentaux que tout autre être humain. En l'absence de tout autre document analogue, la Déclaration de Montréal est appelée à devenir la référence dans le domaine de la déficience intellectuelle. Elle est déjà reconnue et utilisée en tant qu'instrument majeur pour la promotion et la protection des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et leur accession à une citoyenneté pleine et entière.

La Conférence OPS/OMS de Montréal sur la déficience intellectuelle a créé une mobilisation autour d'une vision commune des droits des personnes avec une déficience intellectuelle. Elle a contribué à la reconnaissance du savoir-faire québécois dans ce domaine et confère au Québec un rôle de leadership auprès des sociétés civiles et des gouvernements aussi bien que des organisations internationales. Quant à la Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle, elle représente une avancée significative vers l'inclusion et la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur communauté. On peut trouver le texte de la Déclaration de Montréal en français, anglais, espagnol et portugais, ainsi que d'autres informations et documents complémentaires sur le site trilingue www.declarationmontreal.com.